



CNDSI du 4 février 2021

**Eléments pour intervention François Rebsamen – collège des collectivités :
ADF, CUF, RRMA, Collectivités associées...**

Merci au Ministre pour cet échange autour d'un projet de Loi que nous appelons toutes et tous de nos vœux depuis près de 2 ans.

Nous nous réjouissons tout particulièrement des priorités données au Cadre partenarial, et nous nous retrouvons dans ces priorités à savoir :

- la lutte contre les inégalités et la pauvreté,
- la préservation des biens publics mondiaux,
- la priorité donnée à l'Afrique,
- l'inscription dans un cadre multilatéral et multi acteurs, et
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elles concourent toutes, à différents niveaux, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En deux mots, sur chacun de ces points :

1/ Sur la lutte contre les inégalités et la pauvreté, les collectivités redisent leur conviction que les territoires partenaires, notamment en Afrique, sont innovants dès lors qu'on leur en donne la possibilité ; le pilotage financier est important, mais la seule logique du tout projet « bancable », facilement finançable, ne doit pas primer sur l'expertise locale, la valorisation des acquis et la mise à l'échelle. La coopération, c'est d'abord de l'humain, des savoirs, et nous devons tout autant développer nos capacités d'écoute, que nos expertises techniques ou bancaires.

2/ Concernant la préservation des biens publics mondiaux, le **climat** bien sûr, où nous collectivités territoriales en France et à l'étranger, sommes en première ligne sur la mise en place de plan locaux ou régionaux de lutte contre le réchauffement climatique ; mais aussi sur les questions de **santé**. Nous sommes en effet interpelés, sollicités de plus en plus par de nombreux acteurs qui souhaitent, en France mais aussi en Europe et dans le monde, que les vaccins et traitements contre la Covid-19 puissent être considérés comme des biens publics mondiaux pour éviter, on le voit hélas, spéculation, prime au plus offrant ou au plus fort, au détriment des pays les moins avancés, notamment en Afrique. Nous sommes prêts à nous associer à une réflexion sur le sujet.

3/ Sur la priorité donnée à l'Afrique, nous menons, avec près de 200 collectivités françaises, une démarche prioritaire au **Sahel**, avec nos partenaires les associations de pouvoirs locaux de ces 5 pays. Cette mobilisation a permis la reconnaissance par le G5 Sahel, il y a 1 an, et en votre présence, Monsieur le Ministre, du rôle essentiel des collectivités locales dans le maintien de la paix par le développement de leurs territoires et de leurs populations. Nous souhaitons, à vos côtés, poursuivre ce travail de plaidoyer, tout en accompagnant nos partenaires dans la mise à l'échelle des réalisations ayant fait leur preuve ; il faut pour cela trouver des financements

innovants pour des projets qui, souvent, ne rentrent dans aucune case. Nous comptons sur votre soutien pour aller chercher ces financements, notamment auprès de la GIZ, qui pilote le volet décentralisation et services de base au sein de l'Alliance Sahel... et ce, sans esprit de clocher ni de compétition.

4/Concernant l'inscription dans un cadre multilatéral et multi-acteurs

- Sur le **multilatéral**, nous sommes très attachés à ce que le rôle et la place des collectivités partenaires soit reconnu pleinement dans le budget de la Commission, pas uniquement sur une entrée géographique, trop dépendante du bon vouloir des Etats, mais sur une entrée « acteurs susceptibles d'être soutenus ». Et nous souhaitons que la France puisse défendre cette position. ?
- Sur le **multi-acteurs**, nous nous réjouissons de la reconnaissance affirmée dans le texte, des collectivités comme actrices du développement solidaire, de la plus-value qu'elles apportent, et vous en remercions. Les perspectives, annoncées lors du CICID de 2018, d'augmentation des moyens sont en cours de réalisation et nous y sommes particulièrement sensibles. Pour que notre bonheur soit total, nous attendons avec impatience la circulaire aux préfets, annoncée il y a juste 1 an, qui permette de ne pas déferer les budgets des collectivités territoriales qui dépasseraient le plafond des 1,2 % en fonctionnement, dès lors que ce dépassement correspondait à des actions internationales.
- Nous nous réjouissons également de la formalisation de ce que nous appelons le 1% transport, comme existent les 1% eau, assainissement, déchet et électricité, qui permettent, avec les opérateurs de nos collectivités, de démultiplier les actions et les modes de financements, sur des sujets essentiels pour nous et pour nos partenaires : la délivrance de services publics de qualités, accessibles au plus grand nombre.
- Toujours sur le multi-acteurs, nous serions très heureux et honorés si l'une des 2 personnalités, expertes, qui seront nommées au CA d'expertise France était une ou un élu local.
- Et toujours sur ce sujet, pour encore plus démultiplier la diplomatie française, sur les territoires, et comme il existe une ou un élu-e « correspondant défense » dans chaque collectivité, nous proposons la création d'une ou d'un élu « correspondant des coopérations internationales ».

4/ Concernant la promotion pour l'égalité entre les femmes et les hommes, nous sommes convaincus que c'est la pierre angulaire de l'édifice. Ca n'est pas une question annexe, à traiter quand tout est joué. C'est un élément essentiel du développement économique, de l'éducation, de la formation, de la bonne gouvernance, de plus de transparence dans les échanges financiers etc. Nous appelons donc de nos vœux un soutien aux démarches visant à l'employabilité des jeunes femmes, à la reconnaissance des compétences féminines existantes et au soutien à l'émergence de nouvelles compétences, à tous les niveaux. Et c'est un homme, blanc, de plus de 50 ans, comme la plupart des personnes de cette assemblée, qui vous le dit.

Je vous remercie.